

**Relevé de Décisions  
N° CD 2007 - 04  
du 21 Septembre 2007**

Le Comité Directeur de la F F S bf & DA, dans sa séance du Vendredi 21 septembre 2007, après en avoir délibéré

**DECIDE**

- Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Directeur du samedi 19 mai 2007, et de la réunion du Bureau Fédéral des 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2007 ;

Approbation de la décision d'intégrer la Canne Chausson comme spécialité de la Canne de Combat ;

Approbation de l'élection de Joël DHUMEZ, vice-Président, chargé du secteur international de la Fédération ;

Approbation de la nomination de Messieurs Antonio MASTROPASQUA - DTL de la Ligue Midi-Pyrénées - Frédéric ARANDA - DTD de Haute Garonne (31) et Jean-Pierre LEBLIN - DTL de la ligue Aquitaine

Mandat est donné à la DTN pour nommer Jean-Pierre GUIRARD, DTL de la ligue Languedoc-Roussillon, dès réception de la lettre de démission du vice-Président de la Ligue et de sa demande officielle de candidature au poste de DTL ;

Approbation de l'organisation de l'Assemblée Générale électorale le 22 juin 2008 et d'un regroupement des ligues et comités départementaux prévu sur deux jours ;

Approbation de l'obligation pour les ligues et comités départementaux de se trouver en conformité (statuts renouvelés – assemblées générales et élections effectuées) lors de l'Assemblée Générale fédérale nationale ;

Approbation des 3 modifications au cahier 7 - réglementation arbitrage - du Mémento :

- à la fin de la rencontre, la décision des juges pourra être portée à la connaissance du public à l'aide de cartons de couleur. Cette procédure ne sera pas utilisée en cas de décision du D.O.
- Les rubans adhésifs sont interdits sur la surface de frappe (tête des 2<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> métacarpiens et leurs phalanges). Ils sont autorisés au niveau du poignet et du pouce.
- Les gants à « scratch », comme en assaut, sont autorisés en combat

Approbation des statuts des Comités Départementaux du Maine et Loire (49) - Morbihan (56) - Nord (59) et Val d'Oise (95)

Refus des statuts des C D de l'Eure et Loir (28) - des Hautes Pyrénées (65) - du Bas Rhin (67) - du Haut Rhin (68) et de la Ligue d'Alsace.

Approbation de la suppression du paragraphe 3 des statuts-types des ligues et Comités départementaux et ajout d'un paragraphe concernant la création d'une commission électorale lors des AG électorales.

Approbation des décisions concernant le « CHAUSSON » :

Le principe d'hébergement est accepté - La Directrice Technique Nationale est chargée de finaliser le dossier.

Approbation de l'organisation d'un stage national et international pour les jeunes officiels et les jeunes dirigeants.

La DTN et la DRH sont chargées, chacune pour ce qui concerne leurs attributions, de veiller à l'exécution des présentes décisions.

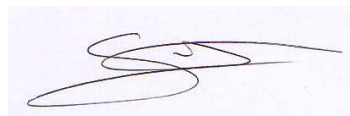
Paris, le 21 septembre 2007

Les Secrétaires Générales

Le Président



**Jean-Paul COUTELIER**



Nos Ref. DG/JPC/YJ/2007-215

## **Décisions prises en réunion de Bureau Fédéral des 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2007 à Valence et approuvées par le Comité Directeur dans sa séance du 21 septembre 2007**

Approbation de présenter les dossiers suivants pour validation au Comité Directeur :

Vice-Présidence de Joël DHUMEZ ;

Calendrier des réunions statutaires ;

Calendrier des compétitions nationales et internationales et leur représentation ;

La partie commune du cahier des charges des compétitions présentée par Ch. PIEYRE est accepté ;

Dans le cadre de la sécurité sur les sites JAPY et POUCHET, le Bureau Fédéral envisage de contacter des sociétés de sécurité afin de recruter un service d'ordre lors des compétitions à PARIS (Japy - Pouchet). Une étude des tarifs sera mise en œuvre très prochainement ;

Des modifications de modalités sont apportées :

### **- Championnat de France Technique et Coupe de France :**

L'aide prévue pour cette manifestation est de 10 000 €. Ce crédit sera à la disposition de l'organisateur mais géré par la Fédération, donc non versé à l'organisateur. Il sera utilisé pour le paiement des frais concernant les Officiels : déplacements, hébergement, restauration, vacations sur justificatifs. Le solde s'il existe, sera reversé à l'organisateur.

### **- Championnat de France Jeunes :**

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées par les organisateurs dans la gestion des frais occasionnés par les officiels et jeunes athlètes, les paiements seront réalisés par la fédération, mais préparés par la CNJ au cours de la manifestation. Un forfait de 1500 € sera attribué à l'organisateur, sur justificatif, pour les récompenses.

### **Magazine ORANGE sport**

Approbation de la décision d'adhérer au projet de magazine quotidien du CNOSF de 6'30, consacré à un sport et diffusé plusieurs fois par jour sur ORANGE SPORTS.

La Fédération s'engagera sur une diffusion toutes les 64 semaines et fournira dans un premier temps des événements d'archives. Le coût moyen sera de 1 000 € HT dont la moitié est prise en charge par le CNOSF. Le coût réel du magazine de 6'30 est ainsi ramené à 500 € par fédération (captations comprises).

**Approbation de la modification de l'âge des Vétérans :**

En Seniors ASSAUT (hommes / femmes) jusqu'à 38 ans âge fédéral.